





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-111**

**Séance publique du**

**12 mars 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180312- lmc1130155-DE-1-1
Date de signature : 14/03/2018
Date de réception : mercredi 14 mars 2018
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : REGIE DES MUSEES DE LA VILLE - VENTE ET DEPOT VENTE D'OUVRAGES ET  
D'OBJETS**

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et  
Attractivité  
Direction Patrimoine et Musées

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 MARS 2018

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : REGIE DES MUSEES DE LA VILLE - VENTE ET DEPOT VENTE D'OUVRAGES ET D'OBJETS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les musées vendent divers objets et ouvrages en rapport direct avec l'activité de l'établissement, les expositions temporaires ou l'histoire et le patrimoine de notre ville. Ce peut être des ouvrages mis en dépôt-vente, achetés ou édités par la ville.

Ainsi je vous propose à la régie des Musées de la Ville, Musée des Tapisseries, Musée du Vieil Aix et du Pavillon de Vendôme, la vente des produits suivants :

1/ La vente du catalogue de l'exposition « Nadine LAHOZ-QUILEZ, la fissure des intimités » au Pavillon de Vendôme et au Musée des Tapisseries du 23 mars au 3 juin 2018, édité par la Ville d'Aix-en-Provence.

- 600 exemplaires vendus au prix public de 9 €
- 350 exemplaires hors régie pour la promotion de l'exposition et sa communication
- 50 exemplaires vendus au prix libraire de 6,30 €

Ce catalogue sera vendu jusqu'à épuisement du stock.

2/ La vente de cartes postales des reproductions des aquarelles de Jean-Marie GASSEND créés à l'occasion de l'exposition « Jean-Marie GASSEND, Aix en aquarelles » qui se déroulera au Musée du Vieil Aix du 19 avril au 15 octobre 2018. Cinq modèles différents édités à 500 exemplaires chacun (soit 2500 cartes postales) édités par la Ville d'Aix-en-Provence dont :

- 1750 cartes postales soit 5 modèles à 350 exemplaires chacune vendues au prix public de 1,00 €

- 750 cartes postales hors régie dont 500 exemplaires pour l'auteur soit 5 modèles à 100 exemplaires chacun et 250 exemplaires pour la promotion de l'exposition et sa communication soit 5 modèles à 50 exemplaires chacun.

Ces cartes postales seront vendues jusqu'à épuisement du stock.

3/ La mise en dépôt-vente de cartes postales des aquarelles de Jean-Marie Gassend. Ces produits sont en lien avec l'exposition « Aix en aquarelles » de Jean-Marie Gassend qui se déroulera du 19 avril au 15 octobre 2018 au Musée du Vieil Aix.

- 300 exemplaires (format 12x23 cm), comprenant 6 modèles différents prix fournisseur 1,05 € et vendues au prix public de 1,50 € à savoir : Le Pavillon de Vendôme (vue de face), Le Pavillon de Vendôme (vue aérienne), Les monuments d'Aix, Le palais de l'Archevêché, Le théâtre antique, La Rotonde.

- 50 exemplaires de cartes postales grand format (12x45 cm) représentant le Cours Mirabeau prix fournisseur 1,40 € et vendues au prix public de 2,00 €

- 300 reproductions d'aquarelles en format A3, comprenant 5 modèles différents, prix fournisseur 10,50 € et vendues au prix public de 15,00 € à savoir : L'Hôtel d'Estienne de Saint Jean, La bastide du Jas de Bouffan, La place des Prêcheurs et le Palais de justice (3 planches différentes).

Mis en dépôt-vente par Jean-Marie GASSEND, 1185, chemin des Lauves, 13100 Aix-en-Provence

Les cartes postales non vendues seront restituées à la fin de l'exposition.

4/ La vente du catalogue de l'exposition « VILLERS / PICASSO, coup de soleil » qui se déroulera au Musée du Pavillon de Vendôme 15 juin au 30 septembre 2018, édité par la Ville d'Aix-en-Provence.

- 600 exemplaires vendus au prix public de 13 €

- 300 exemplaires hors régie pour la promotion de l'exposition et sa communication

- 100 exemplaires vendus au prix libraire de 9,10 €

Ce catalogue sera vendu jusqu'à épuisement du stock.

En conséquence, mes chers collègues, je vous propose de :

- **DONNER** votre accord pour les ventes et dépôts-vente de ces ouvrages et produits dans les musées de la ville ;

- **ACCEPTER** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale procède à l'encaissement des dites-ventes.

DL.2018-111 - REGIE DES MUSEES DE LA VILLE - VENTE ET DEPOT VENTE  
D'OUVRAGES ET D'OBJETS-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

## CONVENTION DE DEPOT VENTE

### Préambule

En application de la délibération du Conseil municipal DL 2015-571 du 15 Décembre 2015 portant objet de délégation de compétences du Conseil municipal au Maire de la Ville d'Aix-en-Provence ou à l'adjoint délégué, en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment pour la fixation des droits à caractère fiscal, et stipulant que les boutiques des musées de la Ville sont habilitées à vendre des produits dérivés,

La présente convention règle les modalités de dépôt-vente à titre temporaire entre :

- la Ville d'Aix-en-Provence représentée par l'adjoint au Maire délégué au Patrimoine et aux Musées.
- et
- Jean-Marie Gassend, architecte, archéologue et aquarelliste

### **Objet du dépôt-vente :**

Il est mis en dépôt-vente par **Jean-Marie Gassend**

- 300 exemplaires de cartes postales (format 12x23cm), comprenant 6 modèles différents à savoir :

- Le Pavillon de Vendôme (vue de face)
- Le Pavillon de Vendôme (vue aérienne)
- Les monuments d'Aix
- Le palais de l'Archevêché
- Le théâtre antique
- La Rotonde

- 50 exemplaires de cartes postales grand format (12 x 45 cm) représentant le Cours Mirabeau.

- 300 reproductions d'aquarelles en format A3, comprenant 5 modèles différents, à savoir :

- L'Hôtel d'Estienne de Saint Jean
- La bastide du jas de Bouffan
- La place des Prêcheurs le palais de justice (3 planches différentes)

Ces produits sont en lien avec l'exposition « Aix en aquarelles » de Jean-Marie Gassend qui se déroulera du 19 avril au 15 octobre 2018 au Musée du Vieil Aix.

<b>Produit</b>	<b>QTE</b>	<b>Prix de vente / unitaire</b>	<b>Part pour le dépositaire / unitaire</b>	<b>Part pour la Ville / unitaire</b>
cartes postales 12x23cm	300	1,50 €	1,05 €	0,45€
cartes postales 12x45cm	50	2 €	1,40 €	0,60 €
Reproductions d'aquarelles A3	300	15 €	10,50 €	4,50 €

**Lieu du dépôt-vente :**

La Boutique du Musée du Vieil Aix :17, rue Gaston de Saporta et celle du Pavillon de Vendôme : 13 rue de la Molle, 13100 Aix en Provence.

**ARTICLE 1er :**

Cette convention de dépôt-vente est consentie pour les seules conditions décrites dans le préambule, du 19 avril au 15 octobre 2018.

Les recettes engendrées par la vente de ces produits sont entièrement versées au Trésor Public.

**ARTICLE 2 :**

A la fin de l'exposition, un état sera transmis au Trésor Public qui assurera, en ce qui le concerne, la répartition des sommes qu'il a encaissé à l'occasion de ce dépôt-vente.

**ARTICLE 3 :**

Les parties font élection de domicile :

- en ce qui concerne la Ville d'Aix-en-Provence ; en l'Hôtel de Ville, 13616 Aix-en-Provence cedex 1 ;

- en ce qui concerne le dépositaire ; Jean-Marie Gassend, 1185, chemin des Lauves, 13100 Aix-en-Provence

Fait à Aix-en-Provence, le .....

Le dépositaire  
Jean-Marie Gassend

Marie-Pierre Sicard-Desnuelle  
Adjoint au Maire délégué au  
Patrimoine et aux Musées